

ATTENDU QUE le Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement a été consulté sur le choix des deux arbitres et du substitut aux arbitres;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau arbitres pour le régime de retraite du personnel d'encadrement pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

- monsieur Gilles Ferland, arbitre et médiateur;
- M^e Jean Gauvin, arbitre et médiateur;

QUE monsieur Pierre A. Fortin, arbitre et médiateur, soit nommé de nouveau substitut aux arbitres pour le régime de retraite du personnel d'encadrement pour un mandat de deux ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56151

Gouvernement du Québec

Décret 800-2011, 3 août 2011

CONCERNANT la nomination de trois arbitres et d'un substitut aux arbitres pour le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 183 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10), le gouvernement nomme, après avoir consulté le Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes, trois arbitres et des substituts pour une période maximale de deux ans;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 183 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les arbitres et les substituts demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 185 de cette loi, les frais de l'arbitrage sont à la charge de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sauf ceux des témoins et des procureurs, et les honoraires et les frais de l'arbitre sont à la charge de la Commission;

ATTENDU QUE M^e Serge Brault a été nommé arbitre par le décret numéro 175-2007 du 21 février 2007, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 320-2008 du 9 avril 2008, monsieur Gilles Ferland et M^e Jean Gauvin ont été nommés arbitres et monsieur Pierre A. Fortin a été nommé substitut aux arbitres, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE le Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes a été consulté sur le choix des trois arbitres et du substitut aux arbitres;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau arbitres pour le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

- monsieur Gilles Ferland, arbitre et médiateur;
- M^e Jean Gauvin, arbitre et médiateur;

QUE monsieur René Beupré, arbitre et médiateur, soit nommé arbitre pour le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes pour un mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement de M^e Serge Brault;

QUE monsieur Pierre A. Fortin, arbitre et médiateur, soit nommé de nouveau substitut aux arbitres pour le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes pour un mandat de deux ans à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56152

Gouvernement du Québec

Décret 801-2011, 3 août 2011

CONCERNANT la nomination de madame Julie Miville-Dechéne comme membre et présidente du Conseil du statut de la femme